



Siège de l'association



ACCOMPAGNER - HÉBERGER - LOGER

Mars 2019

ASSOCIATION LE RELAIS OZANAM

Rapport d'activité Hébergement Temporaire 2018 Convention POHI / Hébergement d'Insertion Le Logis de l'Agglomération Grenobloise

Hébergement Temporaire Convention POHI Rapport d'activité 2018 Le Logis de l'Agglomération

Dans le cadre de l'hébergement temporaire, notre mission consiste à héberger des ménages orientés par le Pôle Hébergement Insertion de l'agglomération grenobloise, et ce dans des logements conventionnés. Notre service confirme ou non l'entrée du ménage dans le dispositif à la suite d'un entretien de pré-admission.

En ce sens, notre travail consiste à identifier les difficultés et les besoins des ménages, mais aussi à déterminer avec eux les axes de travail prioritaires, les démarches à réaliser tout comme les leviers à activer en vue de la résolution des difficultés repérées.

◆ *L'entretien de pré-admission*

Il permet un échange direct entre l'hébergeur et le ménage et permet d'affiner le diagnostic : besoins / attentes et motivation des ménages, précisions sur leur situation, présentation du dispositif, visite du logement. Cet entretien est suivi d'un délai de de réflexion de 2 à 3 jours : le ménage a le choix d'accepter ou de refuser l'orientation en connaissance de cause.

La mise en place du dispositif est concrétisée à travers la signature du contrat tripartite et l'entrée dans le logement.

◆ *L'accompagnement social logement*

- * Actualisation de la demande du logement social
- * Evaluation des freins au relogement
- * Demande PALDHI et positionnement en CSI
- * Préparation à l'accès au logement...
- * Demande FSL...

Outre notre souci d'assurer des conditions d'hébergement satisfaisantes pour les personnes, nous restons attentifs à proposer un accompagnement ajusté à leurs besoins afin de favoriser leur accès à un logement autonome.

Même si sur certains points le travail effectué par le gestionnaire du Logis s'inscrit dans un accompagnement d'insertion lié au logement, il est intéressant d'identifier les problématiques hors logement auxquelles peuvent être confrontés les ménages et qui ont de fait une incidence sur les perspective d'accès à un logement autonome et sur l'accompagnement de ces derniers :

- Précarité socio-professionnelle
- Situation administrative complexe
- Faiblesses des ressources
- Rupture familiale ou conjugale
- Difficultés éducatives
- Barrière de la langue
- Conduites addictives
- Violence intrafamiliale
- Isolement social
- Santé physique et/ou psychique

Pour le gestionnaire, il s'agit de prendre en compte ces problématiques dans l'accompagnement des personnes. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler en complémentarité et en articulation avec le travailleur social référent. En effet, cela favorise la mise en place d'une réponse globale ajustée au plus près des besoins et des demandes des personnes.

◆ *La gestion locative sociale*

- * Gestion des admissions
- * Renouvellement du contrat tripartite
- * Régulation sociale en cours de séjour
- * Sorties d'hébergement...

Dans ce numéro :

Editorial	1
2018... en quelques chiffres	2
A propos des 9 ménages accueillis	3 - 4
A propos des sortis et de la durée des séjours	5
L'accompagnement et le travail en partenariat	6

L'hébergement temporaire 2018 : En quelques chiffres

Nombre de logements : 6

2 T1 bis et 4 T1

Nombre de ménages accueillis : **9** soit **22** personnes

Présents au 01/01/2018 : **6**

Entrés en 2018 : **3**

Nombre de journées (ménages) réalisées en 2018 : **1892 jours**

Taux d'occupation : **86 %** Durée moyenne du séjour en 2018 : **14 mois**

Amplitude des séjours : de **11,3** et **38,4 mois**

Remarques :

Cette année, 3 ménages ont été orientés par le POHI et ne sont pas entrés sur cet hébergement, et ce pour différentes raisons :

- 2 ménages n'ont pas donné suite à l'orientation faite vers notre structure.
- 1 orientation inadéquate compte tenu des ressources trop faibles pour assumer les charges de la redevance.

L'hébergement temporaire 2018 : En quelques chiffres

A propos des 9 ménages accueillis ...

↳ **Situation au moment de la demande :**

- 3 ménages étaient hébergés en structure d'urgence
- 3 ménages vivaient dans leur logement
- 3 ménages étaient hébergés : 1 chez la famille / 2 chez un 1/3

↳ **Les motifs de la demande d'hébergement :**

- 1 femme était victime de violence conjugale
- 3 ménages ont été expulsés de leur logement
- 2 ménages venaient d'arriver en France
- 3 ménages ont vécu une séparation conjugale

↳ **Origine géographique :**

- 6 ménages vivaient à Grenoble
- 3 ménages vivaient à Echirolles

↳ **Service social demandeur :**

- 6 demandes proviennent du Conseil Départemental (5 de Grenoble et 1 d'Echirolles)
- 1 demande de Solidarité Femmes Milena
- 2 demandes proviennent du SALTO

↳ **Composition familiale à l'entrée (cf diagramme page suivante) :**

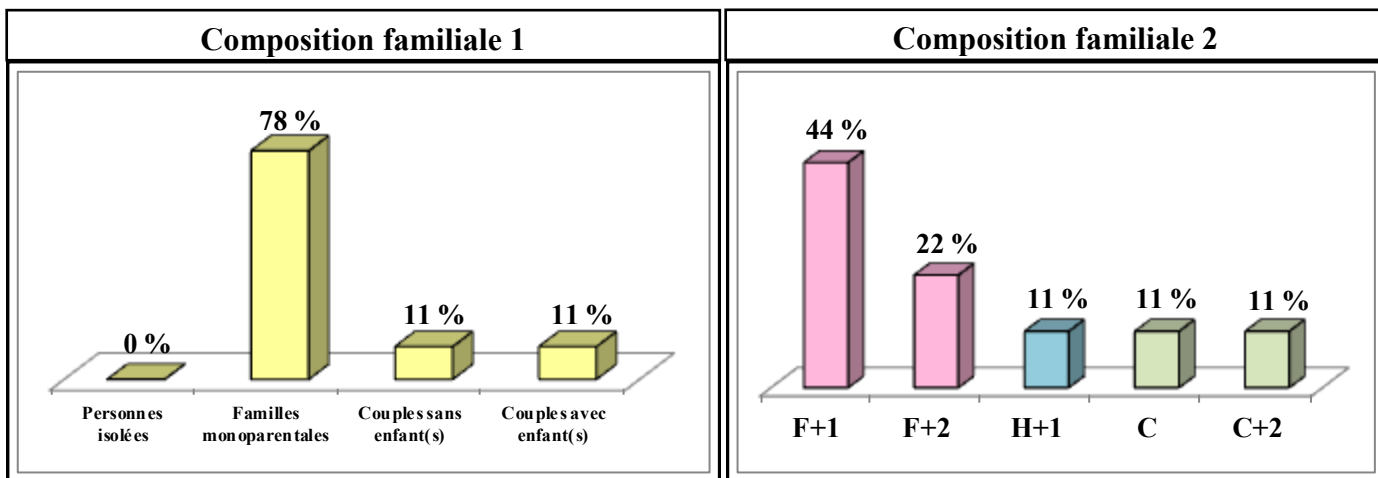
Les 9 ménages accueillis ont des enfants.

7 ménages sont des familles monoparentales et parmi celles-ci 6 sont des femmes avec enfant (s). Un homme reçoit sa fille les week-ends et 1/2 des vacances scolaires.

Nous avons accueillis au total 11 adultes et 11 enfants, dont 1 majeur, durant l'année 2018.

L'hébergement temporaire 2018 : En quelques chiffres

A propos des 9 ménages accueillis ...



↳ Age des personnes :

18- 25 ans	1
26- 40 ans	7
41- 55ans	3
+ 55 ans	1

↳ Enfants :

- 3 ans	4
3 à 7 ans	2
8 à 11 ans	3
12 à 17ans	1

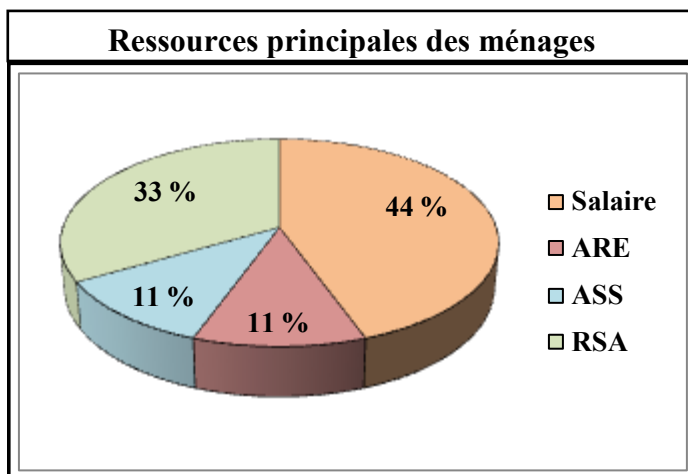
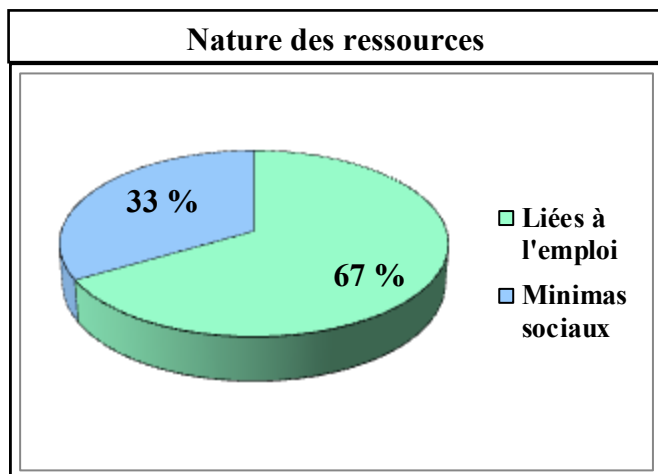
↳ Les ressources à l'entrée :

5 ménages ont un emploi (dont 2 perçoivent en complément l'Allocation Retour à l'Emploi et l'Allocation de Solidarité Spécifique)

1 ménage perçoit l'Allocation de Solidarité Spécifique

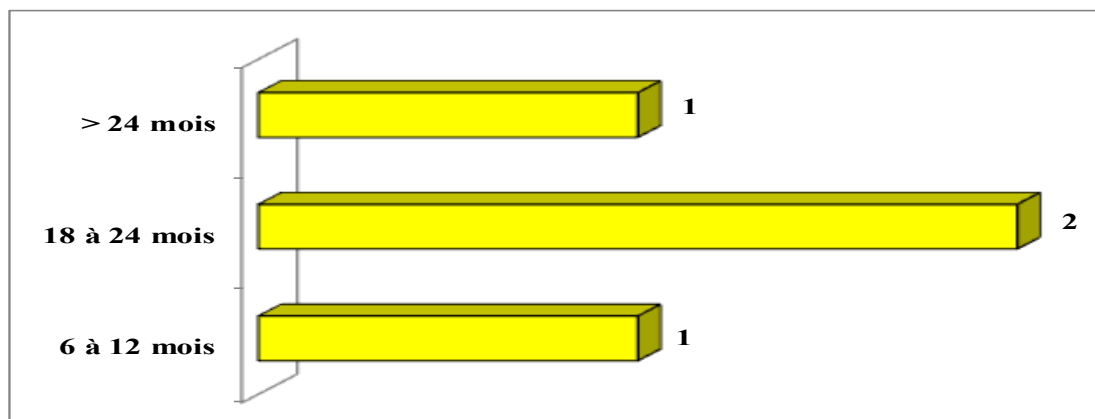
3 ménages perçoivent le RSA socle ou majoré

Les ressources des ménages restent faibles pour la majorité d'entre eux.



L'hébergement temporaire 2018 : En quelques chiffres

A propos des 4 ménages sortis du dispositif



📌 La durée d'hébergement des ménages sortis en 2018

La durée moyenne d'hébergement est de 21 mois. Celle-ci est plus importante que celle de l'année passée.

Parmi les **4 ménages sortis** :

- * 3 ménages ont été relogés sur la parc public
- * 1 ménage est entré en CHRS dans un autre département

A titre indicatif, ci-dessous, les éléments repérés qui **peuvent freiner le caractère temporaire de l'hébergement** :

- Le budget des ménages est précaire avec des ressources faibles (minimas sociaux) ou des ressources instables du fait des successions de changement de situation. Cela engendre des ruptures ou des baisses de ressources ne facilitant pas la projection dans un relogement.
- L'offre de logement dans le parc public reste saturée dans l'agglomération grenobloise. D'autre part elle n'est pas toujours adaptée à la réalité des budgets les plus précaires, comme ceux de certains des ménages hébergés.
- Les problématiques de santé (mentale, physique et addictions) peuvent freiner la mobilisation des ménages autour de leur situation et impacter sur la réalisation des démarches à effectuer.
- D'autres problématiques (parentalité, absence d'emploi, situation administrative complexe, situation d'endettement...) peuvent également impacter la mobilisation et l'implication du ménage autour de sa situation. Celles-ci nécessitent d'être identifiées et travaillées avec le ménage afin de favoriser une évolution positive de sa situation globale et d'actionner les perspectives de relogement.
- Suite à un parcours difficile de logement, certains hébergés idéalisent le logement qu'ils souhaiteraient avoir. La confrontation avec la réalité de l'offre de logement nécessite d'être travaillée, ce qui prend parfois du temps.

L'accompagnement et le travail en partenariat dans le cadre de l'hébergement temporaire

Les temps de rencontres et d'entretiens avec les ménages sont importants pour saisir la compréhension qu'ils ont de leur situation et pour les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre d'objectifs concrets, réalisables et partagés. Ils permettent également de réajuster notre intervention ou les objectifs de travail en fonction de l'évolution de la situation des ménages et des besoins prioritaires.

Il convient d'être vigilant à ce que la personne s'approprie ces objectifs de travail, et ce afin de favoriser la recherche de solutions durables tout en prenant en compte les éléments de réalité. Par la compréhension de son environnement, des différents enjeux autour de sa situation, mais aussi de ses droits que nous soutenons, nous restons attentifs à ce que la personne reste la principale actrice de son parcours. Ainsi, des pistes parfois déjà évoquées par des partenaires autour de certaines problématiques commencent à faire sens et être source d'une réelle mobilisation. L'adhésion de la personne et le maillage avec les différents partenaires n'en sont que favorisés.

Notre posture est d'accompagner les ménages à redevenir acteur de leur situation : connaître leurs droits et leurs devoirs ; analyser leur situation ; trouver les ressources pour avancer dans leur difficultés (endettement, séparation, isolement, etc...)

Le projet est travaillé en co-accompagnement avec le référent social à l'origine de la demande. Les besoins et/ou difficultés sont identifiés et partagés, lors des renouvellements du contrat tripartite, entre le ménage, le référent social et le responsable hébergement. Les objectifs comme les démarches à réaliser sont formalisées lors de ces mêmes temps. La réussite du travail mené repose sur l'engagement et la mobilisation du ménage autour de sa situation, ainsi que sur une articulation claire et cohérente entre les différents acteurs partenaires (CCAS/SLS/Relais Ozanam).

Commentaires sur l'activité 2018 :

Il nous semble important de mettre un point de vigilance sur la question de l'orientation, et plus particulièrement, du diagnostic préalable à celle-ci. En effet, nous constatons qu'un certain nombre de ménages peut-être orienté vers notre service, alors que les problématiques que ceux-ci rencontrent et les besoins qui en découlent nécessiteraient un accompagnement plus soutenu. Cette réalité peut avoir des incidences sur :

- La vacance des logement lorsqu'il y a 1 refus du ménage ou de la structure au regard des difficultés repérées
- La durée des hébergements compte tenu la complexité des problématiques de certains ménages
- La capacité des ménages à se mobiliser autour de leur situation compte tenu de leurs difficultés

Ceci nous laisse penser que le temps d'identification des besoins des ménages articulé avec une connaissance fine des différents dispositifs, est un préalable déterminant pour garantir le plus possible une adaptation du dispositif aux besoins des personnes et une efficacité dans le travail proposé.